



Guide de mise sur pied et de soutien aux AGH

Le présent document a été produit par le Center for School Mental Health (CSMH ou centre de santé mentale en milieu scolaire) de la faculté d'éducation de l'Université Western. Il s'agit d'une ressource d'appoint pour les personnes qui conseillent les alliances des genres et de la sexualité/alliances gais-hétérosexuels (AGH) et/ou celles qui animent le programme Relations saines (PRS) pour les jeunes bispirituel•les / bispirituaels, lesbienne, gai•es / gaes, bisexuel•les / bisexuaels, trans, et queer ou en questionnement, intersexué•e / intersexuael et asexuel•le/asexuael (2S/LGBTQIA+). Le présent document vise à aider les personnes œuvrant en éducation, en gestion ou auprès des jeunes faisant partie d'une minorité sexuelle, romantique, de genre ou de caractères sexuels, et à leur offrir un soutien mieux adapté à leurs besoins en les aidant à se familiariser avec ce qui suit :

- 1) **Recherche**
- 2) **Lois, politiques et lignes directrices**
- 3) **Procédures et pratiques**

Sites Web

[PRS pour les jeunes 2S/LGBTQIA+](#)

[Centre for School Mental Health](#)

Citation suggérée : Loeppky, A. et Lapointe, A. (2023). A guide to starting and supporting a GSA. Université Western.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Recherche sur les expériences vécues par les jeunes 2S/LGBTQIA+

Les jeunes 2S/LGBTQIA+ vivent une somme disproportionnée d'expériences négatives comparativement à leurs camarades hétéros ou cisgenres, et ce, dans un large éventail d'aspects comme la santé mentale, la consommation de drogues et la violence. Les risques plus élevés que courent ces jeunes personnes sont en grande partie attribuables au stress qu'engendrent chez elles la discrimination et leur statut de minorité. Les statistiques ci-dessous confirment la nécessité urgente, pour les intervenants du milieu de l'éducation et les partenaires communautaires, de favoriser l'émergence d'apprentissages et d'environnements sociaux permettant l'affirmation de la réalité 2S/LGBTQIA+.

Expériences vécues par les élèves 2SLGBTQ en milieu scolaire et perception de ce milieu par le personnel enseignant

*Données provenant des rapports finaux d'Egale Canada, dont la référence figure à la page suivante.

CH – personne cisgenre hétérosexuelle GBQ – personne gaie, bisexuelle, queer LGBQ – lesbienne, gai, personne bisexuelle, queer

Elèves		Membres du personnel enseignant
64% des élèves ont déclaré avoir entendu des commentaires homophobes tous les jours ou toutes les semaines à l'école.		51,1% des membres du personnel enseignant remettent en question l'homophobie.
35% des élèves fréquentant des écoles catholiques ont déclaré avoir été victimes de harcèlement en raison de leur orientation sexuelle.		
79% des élèves transgenres victimes de harcèlement physique ont déclaré que les enseignants et le personnel étaient inefficaces dans la lutte contre le harcèlement transphobe.		18,3% des membres du personnel enseignant remettent en question la transphobie.
Élèves 2S/LGBTQ	Élèves CH	Membres du personnel enseignant
62% ont révélé ne pas se sentir en sécurité à l'école.	11% ont révélé ne pas se sentir en sécurité à l'école.	97,1% considéraient que leur école est sécuritaire.
30% ont fait l'objet de cyberintimidation.	8% ont fait l'objet de cyberintimidation.	
20% des garçons GBQ; 20% des filles LGBQ; et 40% des élèves trans ont déclaré avoir des problèmes de santé mentale.	11% ont déclaré avoir des problèmes de santé mentale.	
		Une recherche canadienne à grande échelle sur le climat a montré que les AGH contribuent à créer des environnements d'apprentissage plus positifs pour les élèves queer et transgenres.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Egale Canada : Still in Every Class in Every School

<https://indd.adobe.com/view/3836f91b-2db1-405b-80cc-b683cc863907>

Egale Canada : Every Teacher Project

<https://www.uwinnipeg.ca/rise/docs/every-teacher-project-final-report.pdf>

Association canadienne pour la santé mentale : Lesbian, Gay, Bisexual, Trans & Queer Identified People and Mental Health

<https://ontario.cmha.ca/documents/lesbian-gay-bisexual-trans-queer-identified-people-and-mental-health/>

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Droits et dispositions pour la protection des personnes 2S/LGBTQIA+ au fédéral, dans les provinces et les territoires

Selon la Loi canadienne sur les droits de la personne (article 2), l'orientation sexuelle fait partie des motifs pour lesquels toute discrimination est interdite, et ce, depuis 1996.

Selon l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, toute personne doit être considérée comme égale aux yeux de la loi et en vertu de celle-ci. Bien que cet article de la Charte ne parle pas précisément d'orientation sexuelle, dans la cause d'Egan c. Canada (1995) la Cour suprême du Canada a décidé que l'article 15 interdit aussi toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

L'orientation sexuelle, depuis 1998 – à la suite de la décision dans la cause de Vriend c. Alberta – et **l'identité de genre**, en vertu du projet de loi C 16 de 2017, font partie des droits de la personne protégés par des lois fédérales, provinciales et territoriales. **L'expression de genre** fait partie des protections visées par les législations de toutes les provinces et de tous les territoires, à l'exception du Manitoba et de la Saskatchewan.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Exemple de lois, politiques et directives relatives aux AGH

Ontario : Le droit des élèves de mettre sur pied un club étudiant désigné sous le nom « alliance gais-hétérosexuels » est protégé en vertu de la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes*, projet de loi 13.

Emplacement: [Loi sur l'éducation, Partie XIII, Comportement, mesures disciplinaires et sécurité; appui du conseil pour certaines activités et organisations d'élèves – 303.1 \(1, 2, 3, 4, 5\).](#)

Alberta : Le droit des élèves de créer un club étudiant comme une AGH a été inscrit dans la loi en 2015, en vertu du projet de loi 10. Le projet de loi 24 traite des limites propres au projet de loi 10 et précise que les élèves peuvent créer un club désigné sous le nom « alliance gais-hétérosexuels ». Les modifications à cette loi, par le biais du projet de loi 8 de 2019, a supprimé les protections juridiques de la *Loi sur l'éducation* interdisant aux enseignants d'aviser les parents, tuteurs ou gardiens de la participation de tout élève à une AGH. Depuis l'adoption du projet de loi 8, le ministère de l'Éducation a clairement indiqué que la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (pour les écoles publiques) et la *Personal Protection Act* (pour les écoles privées) protégeraient le droit des élèves à ce que leur participation à une AGH ne soit divulguée à personne, à moins qu'il n'y ait un risque pour leur sécurité.

Emplacement: [Education Act, division 2, Student Discipline; Bullying Awareness and Non-Discrimination; 35.1\(1\)](#)
[Freedom of Information and Protection of Privacy Act; Disclosure of personal information](#)
Gouvernement de l'Alberta : [Alliances gaies-hétéros](#)

Territoires du Nord-Ouest : À l'heure actuelle, il n'y a pas de dispositions législatives appuyant la mise sur pied et le fonctionnement des AGH dans la *Loi sur l'éducation*. À partir de 2020, les « Lignes directrices pour assurer l'équité, la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQ2S+ dans les écoles » des T.N.-O. peuvent aider le personnel enseignant à utiliser les pratiques prometteuses auprès de la population étudiante et du personnel LGBT2Q+.

Emplacement: [Lignes directrices pour assurer l'équité, la sécurité et l'inclusion des personnes LGBTQ2S+ dans les écoles des T.N.-O.](#)

Nouveau-Brunswick : [La politique 713](#) décrit les exigences minimales pour créer des environnements scolaires sûrs, accueillants, inclusifs et positifs pour les élèves 2S/LGBTQIA+. Elle a récemment été révisée pour réduire les protections des personnes transgenres et non binaires pour les élèves de moins de 16 ans.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Fonder et former une AGH

Quoi	Pourquoi	Comment
Assurez-vous de bien connaître les droits des personnes 2S/LGBT QIA+	Connaître et comprendre les droits des personnes 2S/LGBTQIA+ à l'école et ailleurs est la première étape vers le respect de ces droits. Transmettre de l'information sur les droits de la personne aux membres de la communauté peut aider les autres à comprendre leurs droits et leurs responsabilités.	Bien comprendre les droits de la personne, les lois sur l'éducation, les politiques et/ou les lignes directrices en matière d'éducation fédérales-provinciales-territoriales.
Cherchez une AGH dans votre conseil scolaire, votre province ou votre territoire	Les AGH sont différentes, mais peuvent vivre des enjeux qui se ressemblent. Un bon réseau local sur lequel compter vous sera bien utile en cas de pépin.	Communiquez avec d'autres écoles qui comptent déjà une AGH et consultez les organismes liés à la Fierté de votre région ou les réseaux d'AGH sur Internet.
Maîtrisez les arguments qui vous incitent à former une AGH	Les intervenants du milieu de l'éducation pourraient avoir des questions sur les objectifs et les activités d'une AGH.	Préparez une réponse simple, qui expliquera les objectifs poursuivis par le club (p. ex. pour socialiser, soutenir, pour l'éducation ou la défense des droits ou d'une cause).
Mettez l'accent sur le guide pour les élèves et les politiques de l'école	Les administrateurs pourraient tenter de retarder le début des activités de l'AGH (p. ex. en vous demandant de remplir des formulaires non requis pour d'autres clubs, ou en tardant à répondre à vos demandes ou à vos documents écrits, etc.).	Préparez tous les documents nécessaires pour les clubs étudiants. Conservez des copies de chacun et un registre indiquant à qui vous avez remis ces documents et à quelle date.
Rencontrez la direction de l'école ou les responsables de l'administration pertinents	Le soutien de l'administration pourra faciliter ce processus et permettre aux équipes de direction de l'école d'apprendre et de participer.	Tenez une rencontre virtuelle ou en personne avec les responsables administratifs concernés pour les informer de votre projet et répondre aux questions jugées raisonnables. Si vous sentez des hésitations, dirigez ces personnes vers les lois pertinentes ou vers d'autres initiatives similaires. Soyez prêts à vous tourner vers des personnes plus élevées dans la hiérarchie au besoin.
Cherchez du soutien supplémentaire de membres du personnel ou du leadership étudiant	Mettre sur pied une AGS ou en assurer le fonctionnement sans aide peut demander beaucoup de temps et une somme considérable d'énergie sur le plan affectif.	Déléguez les responsabilités appropriées au personnel de soutien supplémentaire ou à des membres du leadership étudiant.
Relisez les politiques relatives au consentement des parents, tuteurs ou gardiens	Certaines personnes membres d'AGH ne sont peut-être pas sorties du placard à la maison ou à l'école. Révéler la participation d'une jeune personne à une AGH peut mettre en péril la sécurité affective et physique de cette personne et ses relations avec les autres.	Planifiez les activités de l'AGH en fonction de directives liées au consentement de votre club afin que les élèves n'aient pas l'obligation de divulguer leur participation à une AGH.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Lancer une AGH et en assurer la bonne marche

Quoi	Pourquoi	Comment
Faites de la publicité	Des stratégies pour faire connaître votre AGH pourraient devoir changer selon l'effectif de l'école, les élèves et le climat social de votre communauté.	Les choix pour la publicité vont de l'affiche aux annonces en ligne pour faire connaître les coordonnées de la personne responsable de l'AGH, afin que les élèves et le personnel puissent se renseigner davantage sur le club. Vous pouvez aussi sensibiliser certaines personnes, certains groupes d'élèves ou certaines classes en particulier à l'AGH que vous avez créée.
Préparez un plan pour la première réunion	Disposer d'un plan pour la première réunion donnera plus d'assurance à la personne chargée de l'animation.	La première rencontre devrait porter sur le partage et la création d'une communauté (p. ex. les intérêts). Vous pouvez organiser une activité pour se présenter (p. ex. avec noms, pronoms préférés – (facultatif), parler de ses films préférés, etc.) et demander aux élèves de parler de ce qui les intéresse et de leurs attentes à l'égard du club. La séance 1 du PRS pour les jeunes 2S/LGBTQIA+ peut aussi vous servir de guide pour la première réunion.
Rendez l'espace accueillant	Rendez l'espace accueillant. Des signaux visuels témoignant du côté accueillant des lieux et les responsables de l'animation pour les personnes 2S/LGBTQIA+ jetteront les bases de relations positives entre les membres de l'AGH et les personnes agissant comme conseillères.	Affichez fièrement des images, des autocollants, des affiches et des drapeaux qui créeront une ambiance sécuritaire et positive, qui montreront les divers pronoms ou l'identité visuelle de diverses communautés 2S/LGBTQIA+ (bispirituel•les / bispirituaels, lesbienne, gai•es / gaes, bisexuel•lles / bisexuaels, trans, et queer ou en questionnement, intersexué•e / intersexuael, asexuel•le / asexuael genderqueer, etc.).
Établissez ensemble des directives pour le groupe	Un large éventail de sujets peut surgir lors des rencontres liées à une AGH. Des directives doivent être établies afin que tout le monde se sente aussi à l'aise que possible de venir aux réunions et d'y participer (au meilleur de ses capacités).	Demandez aux jeunes personnes participantes ce dont elles ont besoin pour rendre les lieux plus sécuritaires et être plus à l'aise. Quelques exemples de directives : « partagez l'air »; « ce qui se dit dans le groupe reste dans le groupe »; avertissements concernant le contenu; droit de passer son tour au moment de prendre la parole, etc.
Planifiez la suite des choses	Savoir ce qui intéresse les personnes participantes et connaître leur degré d'engagement à l'égard de l'AGH vous aidera à mettre sur pied un plan stimulant pour aider le club à aller de l'avant.	Demandez à vos membres de faire part de leurs disponibilités, de leurs intérêts et de leurs possibles inquiétudes à l'égard de l'AGH. Préparez un plan d'action adapté aux désirs et aux besoins exprimés. Contrairement aux clubs voués à la pratique sportive, les AGH sont dirigées par les élèves et guidées par la voix de leurs membres.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

Cinq choses à retenir pour la première rencontre de l'AGH

Voici quelques rappels amicaux qui aideront à faire de votre AGH une réussite.

1) L'identité est fluide, évolue et est hétérogène

Ne déduisez pas systématiquement que vous connaissez l'identité d'une personne (son orientation sexuelle, son identité de genre, sa race, ses capacités, sa religion, etc.). Offrez aux jeunes personnes la possibilité de parler de leur manière d'être et donnez-leur l'espace voulu pour s'exprimer, faire part de leurs pronoms – nom choisi, orientation sexuelle, animal favori, petits dadas, etc. Réfléchissez à vos identités et sentez-vous libre de les partager entre vous si vous vous sentez à l'aise de le faire. Vous aurez ainsi une chance de parler de votre parcours de vie.

2) Nul n'est tenu de tout savoir sur tout

Soyez bien à l'aise si vous devez faire des lectures ou des recherches personnelles ou professionnelles, apprendre des mots nouveaux ou vous sentir inconfortable à l'occasion. Rappelez-vous que comme vous, les jeunes ne savent pas tout et qu'ils n'ont pas à être vos enseignants. Si vous entendez des mots que vous ne connaissez pas, les liens suivants pourront vous aider à y voir plus clair :

<https://www.the519.org/education-training/glossary>

<https://www.csmh.uwo.ca/docs/comprendre-les-concepts-et-la-terminologie.pdf>

3) Les limites individuelles doivent être respectées

Il se peut que certains sujets ou que certains contenus déclenchent de vives réactions chez certaines jeunes personnes. Avant d'animer une discussion, rappelez à tous que les élèves sont libres de partir, de ne pas participer ou de s'entretenir avec vous ou une personne chargée de la coanimation, en privé, en cas de sentiments de colère ou de malaise. Vous pouvez aussi rappeler qu'il est important de prendre une pause au besoin même si ce qui est proposé ne suscite pas de réactions extrêmes. Prendre une pause peut parfois être difficile sur le coup, alors s'exercer à prendre des pauses au préalable peut aider vos membres à mettre à profit leur capacité à joindre ou à se retirer des discussions.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health

4) Les AGH sont pour les jeunes et (en grande partie) par les jeunes

En tant que personnes responsables de l'animation, nous pouvons avoir vécu des expériences avec les communautés arc-en-ciel. Bien que ces expériences aient leur importance pour bien saisir des concepts comme la diversité sexuelle, romantique et de genre, une AGH vise d'abord à aider les jeunes à trouver des pairs et à tisser des liens avec des personnes qui leur ressemblent. Même si vous travaillez avec des jeunes, à l'école et peut-être même ailleurs, il est important de prendre conscience que les adultes sont encore en marge de la culture qui est la leur.

5) Amusez-vous!

Les jeunes 2S/LGBTQIA+ doivent souvent composer avec des problèmes ou des expériences marquées par la discrimination et l'oppression (harcèlement, micro-agressions, isolement social, etc.). Toutefois, il est important de se rappeler que ces incidents ne forment pas l'essentiel de leur existence. Les jeunes des communautés arc-en-ciel ont des histoires amusantes à raconter, des passions autres que le militantisme, une vie intime et des petits drames en amitiés, des devoirs à faire, des examens qui les rendent nerveux, des ambitions professionnelles et des séries préférées sur Netflix. Donnez à ces jeunes personnes l'espace dont elles ont besoin pour être elles-mêmes. Pour toute question concernant le PRS pour les jeunes 2S/LGBTQIA+ ou sur la formation, le soutien ou le fonctionnement d'une AGH, communiquez avec nous sans hésiter!

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Alicia Lapointe (chercheuse scientifique) à alapoint@uwo.ca.

Avec la contribution financière de :



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada



Western
Centre for School
Mental Health